



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions de personnel**Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT: Statut du Tribunal**

1. En novembre 2009, le Conseil d'administration a reporté à la présente session le réexamen de la possibilité pour des syndicats et des associations de personnel de saisir en leur propre nom le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.
2. Le document présenté par le Bureau en novembre ¹ faisait le point sur les faits nouveaux survenus ² et, dans ce contexte, proposait à la commission de recommander au Conseil d'administration d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 310^e session (mars 2011) afin de procéder à son réexamen à la lumière des conclusions de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de tout autre fait nouveau pertinent.
3. Faute d'être parvenu à un accord sur la proposition du Bureau, la commission a recommandé au Conseil d'administration de reporter l'examen de la question à la présente session ³ et il en a été ainsi décidé.
4. Aucun fait nouveau n'est survenu depuis novembre dernier et le point appelant une décision dans le document précédent est donc de nouveau proposé sans modification.
5. *Compte tenu de ce qui précède, la commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 310^e session (mars 2011) afin de procéder à son réexamen à la lumière des conclusions de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de tout autre fait nouveau pertinent.*

Genève, le 16 février 2010.

Point appelant une décision: paragraphe 5.

¹ Document GB.306/PFA/19/1.

² Pour les discussions précédentes, voir les documents GB.301/10/2(Rev.) (mars 2008), GB.294/8/2(Rev.), paragr. 58, et GB.294/PV, paragr. 215 (novembre 2005).

³ Document GB.306/9/2(Rev.).